

Amicale Dijonnaise



des Sports Canins  
HA 1149

Amicale Dijonnaise des Sports Canins

Ring Canin de Valmy

21000 DIJON

N 47° 22.278 E 05° 03.009

Affiliée à la Société Canine de Bourgogne

<http://www.amicalecaninedijon.net>

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2013

La réunion se déroule au club-house du club.

Début de réunion : 9h 55

Aucun quorum n'étant requis le Président ouvre la séance.

**Validation des cooptations effectuées depuis l'A.G. du 19 janvier 2013**

Lors du comité du 5 mars 2013, suite aux diverses démissions du bureau, afin de pourvoir à la bonne marche du club, le comité a coopté à l'unanimité Micheline SCHUTZ et Patrick PICOLET qui souhaitent s'investir dans son fonctionnement.

L'article 11 des statuts prévoit que les cooptations doivent être ratifiées par L'Assemblée Générale suivante. Le Président demande donc l'approbation de ces cooptations.

**Ces 2 cooptations sont approuvées à l'unanimité des membres présents.**

**Exclusions de 2 membres du comité**

Le comité du 12 août 2013 a exclu à l'unanimité des membres présents : Daniel GUERRIN et Sandrine DEVILLIERS du comité de l'A.D.S.C.

Motifs : Absence systématique aux réunions du comité depuis leur démission du bureau (6 comités successifs) et aucune participation à la vie du club depuis cette date. (Ils ne sont jamais revenus) Les excuses données ont été jugées irrecevables par le comité.

De plus ils ont manifesté une mauvaise volonté évidente et des positions ambiguës contraires à ce que l'on attend d'administrateurs de club.

Le Président précise que 2 lettres recommandées ont été adressées à chacun (la première pour les informer de leur exclusion éventuelle et la seconde pour les informer de la décision prise par le comité)

Les procédures statutaires ont été respectées.

**L'exclusion de Daniel GUERRIN et de Sandrine DEVILLIERS est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

**Composition du comité**

Le Président a souhaité réduire le nombre de membres du comité. L'ancienne équipe avait constitué un comité de 12 personnes en partant du principe que toute personne responsable de « quelque chose » au sein du club devait intégrer le comité. Ce nombre était excessif et ne permettait pas un travail d'équipe sérieux. Plusieurs membres ont démissionné spontanément pour que notre comité retrouve un nombre de membres comparable à celui des autres clubs canins. Le Président les en remercie vivement.

Après les 2 exclusions prononcées ce jour le comité est donc constitué de 6 personnes.

Robert POTIER, Louis CHAPPAZ, Corinne DRUET-GUENOT, Jean-Marie FRELIN, Micheline SCHUTZ, Patrick PICOLET.

**Cotisation 2014**

Le président propose de porter le montant de la cotisation 2014 à 90€.

**Le montant de la cotisation 2014 est approuvé à l'unanimité.**

**Fin de la réunion : 11h 18**

La secrétaire : Corinne DRUET-GUENOT

Le Président : Robert POTIER